

**MINISTRE DE L'ACTION SOCIALE
ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE**

BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice



**PLAN D' ACTIONS OPERATIONNEL
TRIENNAL DE LA STRATEGIE
NATIONALE DE PREVENTION ET
D'ELIMINATION DU MARIAGE
D'ENFANTS AU BURKINA FASO**

2016-2018

NOVEMBRE 2015

SOMMAIRE

I. PRESENTATION SUCCINCTE DE LA STRATEGIE	3
I.1. Vision.....	3
I.2. Principes directeurs	4
I.3. Objectifs de la stratégie	4
I.3.1 Objectif global	4
I.3.2. Objectifs stratégiques	5
I.4. Axes stratégiques	5
II. FINANCEMENT DU PAO.....	7
II.1. Mobilisation des ressources	7
II.2. Gestion des ressources	7
III. MECANISME DE MISE EN ŒUVRE.....	7
III.1. Cadre programmatique.....	7
III.2. Dispositif de pilotage.....	7
III.3. Acteurs de la mise en œuvre	8
IV. HYPOTHESES ET RISQUES	9
V. MATRICE DES ACTIVITES DU PLAN D’ACTIONS DE LA STRATEGIE	10

INTRODUCTION

Le mariage d'enfants est un phénomène mondial et compromet la réalisation et la jouissance des droits des filles et des garçons tels la santé, le bien-être, l'éducation, et la participation à la vie sociale. Aussi, les prive-t-il de la liberté et de la possibilité de développer leur personnalité. Dans le monde, vingt-sept (27) filles de moins de 18 ans sont mariées chaque minute et une (01) sur neuf (09) à moins de 15 ans et la prévalence moyenne la plus élevée de mariages d'enfants (plus de 30%) est atteinte dans les pays de l'Afrique subsaharienne.

Au Burkina Faso, les résultats de l'enquête démographique et de santé (EDS-BF) de 2010 révèlent que les femmes burkinabè entrent en union à un âge très précoce. En effet, une femme sur dix (10) est en union dès l'âge de 15 ans et l'âge médian pour le mariage des filles au niveau national est de 17,8 ans. Parmi les régions à forte prévalence du mariage d'enfants, c'est la région du sahel qui enregistre la prévalence la plus élevée avec un âge médian de 16,1 ans.

Pour venir à bout de ce phénomène, des acteurs de la protection sociale (services étatiques, ONG et structures communautaires) mènent, depuis des années, des actions multiples et multiformes, avec le soutien de différents Partenaires techniques et financiers (PTF).

Pour une synergie d'action dans le domaine, une Stratégie nationale de prévention et d'élimination du mariage d'enfants (SNPEME) 2016-2025 est élaborée. Dans le cadre de l'opérationnalisation de cette stratégie, des plans d'actions triennaux seront mis en œuvre. Le présent document décline le plan d'action triennal (2016-2018). Il s'articule autour des points suivants :

- présentation succincte de la stratégie;
- financement du Plan d'actions opérationnel (PAO);
- mécanisme de mise en œuvre;
- hypothèses;
- matrice du plan d'actions.

I. PRESENTATION SUCCINCTE DE LA STRATEGIE

I.1. Vision

La vision de la stratégie est de «faire du Burkina Faso, à l'horizon 2025, un pays où le mariage d'enfants sous toutes ses formes est éliminé».

1.2. Principes directeurs

Pour l'atteinte de cette vision, les principes suivants s'avèrent nécessaires.

- **L'intervention holistique** : le phénomène de mariage d'enfants étant une pratique traditionnelle, les actions doivent être intégrées et multisectorielles et communautaires afin de donner plus de chance et de réussite aux interventions.
- **Le dialogue communautaire** : le dialogue communautaire s'appuie sur la théorie des normes sociales qui considère que le mariage des enfants est ancrée dans les valeurs sociales, croyances, et normes culturellement définies et que cette pratique est liée à des idées fortes sur l'identité, la sexualité, le genre, les droits humains et le pouvoir. Les familles abandonneront le mariage d'enfants uniquement lorsqu'elles seront convaincues que la plus grande partie ou l'ensemble de leur groupe fera de même.
- **Les enfants comme agents de changements** : les changements de comportements sociaux sont des processus basés sur le long terme. Pour les rendre durables, des actions en direction et avec les enfants dès le bas âge apparaissent comme une stratégie pertinente qui permet de renforcer les compétences de vie des filles/garçons, hommes/femmes pour l'abandon du mariage d'enfants.
- **L'approche basée sur les droits humains** en particulier le respect des droits des enfants : tous les acteurs doivent agir en visant à tout temps, l'intérêt supérieur d'enfants ;
- **L'approche genre** : la prise en compte de la dimension genre en vue de réduire les inégalités entre hommes et femmes et de protéger les couches sociales vulnérables ;
- **Le partenariat** : il s'agit de développer ou de renforcer les interactions entre les différents acteurs par un dialogue permanent entre les représentants des différents groupes d'acteurs du secteur ;
- **La gestion axée sur les résultats** : il s'agit de mettre en application dans la mise en œuvre de la stratégie, les principes liés à la redevabilité, à la transparence dans le cadre de la gestion technique et financière et à la responsabilité des acteurs.

1.3. Objectifs de la stratégie

1.3.1 Objectif global

L'objectif global de la stratégie est d'accélérer l'élimination du mariage d'enfants sous toutes ses formes au Burkina Faso d'ici à 2025. Il se décline en quatre objectifs stratégiques.

1.3.2. Objectifs stratégiques

De façon stratégique, il s'agit de :

1. prévenir toutes les formes de mariage d'enfants ;
2. prendre en charge les victimes de mariage d'enfants ;
3. renforcer le dispositif national pour l'abandon de la pratique du mariage d'enfants ;
4. coordonner, suivre et évaluer la mise en œuvre de la stratégie.

Pour atteindre les objectifs de la stratégie, quatre (04) axes stratégiques ont été définis.

1.4. Axes stratégiques

La stratégie pour l'abandon de la pratique du mariage d'enfants s'articule autour de quatre(04) axes stratégiques qui sont :

Axe 1 : la prévention ;

Axe 2 : la prise en charge ;

Axe 3 : le renforcement du dispositif national et la répression ;

Axe 4 : la coordination et le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie.

AXE STRATEGIQUE 1 : LA PREVENTION

L'objectif stratégique est de prévenir la survenue des cas de mariage d'enfants. Cette prévention passera par l'information et la sensibilisation des populations sur les méfaits du mariage d'enfants afin d'obtenir leur adhésion.

Quatorze(14) actions seront mises en œuvre pour l'atteinte de cet objectif de l'axe stratégique à savoir :

1. l'amélioration des connaissances sur le phénomène du mariage d'enfants au Burkina Faso ;
2. l'élaboration d'un plan intégré de communication (PIC) ;
3. la mise en œuvre du plan intégré de communication ;
4. la formation des acteurs communautaires ;
5. l'organisation des rencontres de plaidoyer de haut niveau auprès des grands dignitaires coutumiers et religieux ;
6. la formation des adolescent(e)s/ en compétences de vie courante et en santé sexuelle et reproductive ;
7. la mise en place d'une communication de proximité avec les familles des enfants à risque de mariage ;
8. l'identification et formation de "personnes modèles" pour la lutte contre le mariage d'enfants ;
9. l'organisation des victimes en acteurs de promotion de l'abandon du mariage d'enfants

10. l'organisation des cérémonies de déclarations publiques ;
11. l'accompagnement en AGR des adolescents/adolescentes à risque de mariage non scolarisés ;
12. la formation des adolescent(e)s en métier ;
13. l'accompagnement des enfants adolescent(e)s scolarisés à risques de mariage d'enfants ;
14. l'accompagnement financier des familles d'enfants et adolescents à risque de mariage pour mener des AGR.

AXE STRATEGIQUE 2 : LA PRISE EN CHARGE

Cet axe stratégique consiste à prendre en charge les cas de victimes de mariage d'enfants. Et pour l'atteinte de cet objectif, trois (3) actions ont été déclinées :

- I. la mise en place et l'exploitation d'un mécanisme d'identification des victimes au sein des communautés ;
- II. le soutien des jeunes filles et garçons victimes de mariage d'enfants ;
- III. le renforcement des capacités des familles des enfants victimes de mariage.

AXE STRATEGIQUE 3 : LE RENFORCEMENT DU DISPOSITIF NATIONAL ET LA REPRESSION

Cet objectif stratégique vise à mettre en place un environnement structurel protecteur des enfants contre le mariage. Pour atteindre cet objectif, les actions suivantes seront mises en œuvre :

1. la relecture des textes juridiques ;
2. l'adoption de nouveaux textes juridiques et leur diffusion ;
3. la répression des acteurs ;
4. la formation des acteurs de prise en charge des victimes de mariage d'enfants ;
5. l'opérationnalisation des services sociaux de proximité.

AXE STRATEGIQUE 4 : LA COORDINATION ET LE SUIVI-EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE

Pour une meilleure mise en œuvre du suivi-évaluation des actions déclinées par la stratégie, un dispositif de pilotage est mis en place. Cet axe a pour objectif stratégique de renforcer le dispositif d'appui et de pilotage de la stratégie. Il sera mis en œuvre à travers huit (8) actions majeures que sont :

1. la mise en place des organes de coordination, de pilotage et de suivi-évaluation ;
2. le renforcement des capacités des organes de coordination, de pilotage et de suivi-évaluation ;
3. le renforcement des compétences des organes de coordination, de pilotage et de suivi-évaluation ;
4. la Communication/promotion de la stratégie ;
5. le développement de la mobilisation des ressources ;

6. la Collecte, l'analyse et la diffusion des données sur le mariage d'enfants;
7. la réalisation de l'étude d'évaluation ;
8. la capitalisation et diffusion des bonnes pratiques.

II. FINANCEMENT DU PAO

II.1. Mobilisation des ressources

La mise en œuvre de cette stratégie nécessite un financement adéquat, assuré par des ressources internes et externes. Ces ressources proviendront surtout du budget de l'Etat, du financement des PTF, des OSC et le secteur privé (financement innovant).

II.2. Gestion des ressources

Au vu de la rareté des ressources, il faut une gestion efficiente des ressources allouées à la lutte contre le mariage d'enfants. Pour ce faire, il est préconisé :

- une bonne gouvernance dans la conduite du projet ;
- des audits financiers périodiques.

III. MECANISME DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre implique une programmation des différentes étapes et la détermination des actions.

III.1. Cadre programmatique

Compte tenu de la diversité des acteurs, la mise en œuvre d'un cadre organisationnel, de suivi et d'évaluation s'impose. La mise en œuvre du PAO se fera à travers des programmes d'activités annuels.

III.2. Dispositif de pilotage

La SNPEME est un cadre national d'orientation stratégique pour l'abandon de la pratique du mariage d'enfants au Burkina Faso de 2016-2025. Le dispositif de pilotage est composé d'un organe de pilotage et d'un organe de coordination et de suivi.

➤ L'organe de pilotage

La plateforme multisectorielle sera la structure nationale de pilotage de toutes les actions en matière de promotion de l'élimination du mariage d'enfants au Burkina Faso. Elle sera logée au sein du Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale qui est le département ministériel qui s'occupe de la protection et de la promotion de la famille et de l'enfant.

➤ **L'organe de coordination et de suivi**

La Direction Générale de la Promotion de la Famille et des Services Sociaux et la Direction Générale des Etudes et Statistiques Sectorielles sont chargées de la coordination et du suivi. Elles ont pour rôle :

- de suivre et de coordonner la mise en œuvre de la stratégie ;
- d'assurer en relation avec les structures opérationnelles, l'élaboration des projets de plans annuels de mise en œuvre de la SNPEME;
- de gérer les relations avec les PTF ;
- de mettre en œuvre en collaboration avec la DCPM, la stratégie de communication de la SNPEME ;
- d'élaborer le rapport de suivi ;
- de suivre la mise en œuvre des décisions, orientations et recommandations sur la SNPEME.

➤ **L'évaluation**

A la fin du premier plan d'actions triennal, une évaluation externe sera commanditée. Elle permettra d'analyser l'impact général et la durabilité des résultats.

III.3. Acteurs de la mise en œuvre

La mise en œuvre de cette stratégie requiert la contribution des acteurs concernés à travers un partenariat dynamique. Les partenaires sont les pouvoirs publics, les collectivités territoriales, les organisations non gouvernementales, les associations, les responsables coutumiers et religieux ainsi que les partenaires techniques et financiers.

- Les structures de l'administration publique

A travers les différents ministères, ces structures jouent un rôle de régulation, d'orientation, de coordination et d'exécution des activités de promotion de l'abandon du mariage d'enfants.

➤ **Le Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale**

Le MASSN abrite les structures de coordination, d'exécution de certaines activités de lutte contre le mariage d'enfants et de suivi. Pour ce faire, il développera un mécanisme cohérent de coordination, de mise en œuvre de certaines activités et de suivi.

➤ **Les autres ministères et institutions**

La mise en œuvre de la SNPEME nécessite l'implication d'autres départements ministériels concernés par la problématique des mariages d'enfants tels que :

- ✓ le Ministère en charge de la promotion de la femme et du genre ;
- ✓ le Ministère en charge de la promotion des droits humains ;
- ✓ le Ministère en charge de l'éducation nationale;
- ✓ le Ministère en charge des enseignements secondaire et supérieur ;

- ✓ le Ministère en charge de la justice ;
- ✓ le Ministère en charge de l'administration territoriale ;
- ✓ le Ministère en charge de la sécurité ;
- ✓ le Ministère en charge de la santé ;
- ✓ le Ministère en charge de l'emploi ;
- ✓ le Ministère en charge de la jeunesse ;
- ✓ le Ministère en charge de la communication ;
- ✓ le Ministère en charge de la recherche.

- **Les collectivités territoriales**

L'implication des conseils régionaux et municipaux et de l'association des municipalités du Burkina Faso (AMBF) est un impératif. Ces collectivités seront sollicitées dans les actions d'intervention directe.

- **Les organisations de la société civile**

Pour lutter contre une telle pratique sociale, l'apport des organisations de la société civile (OSC) sera d'un atout incommensurable. A cet effet certaines actions sur le terrain seront menées par ces dernières.

- **Les responsables coutumiers et religieux**

Garants des valeurs sociales, culturelles et religieuses et écoutés par les différentes communautés, ils seront les cibles pour les plaidoyers et certaines formations.

- **Les partenaires techniques et financiers**

La mise en œuvre de la SNAEPME aura besoin de plusieurs PTF aussi bien du Système des Nations Unies que de la coopération multilatérale et bilatérale pour sa concrétisation sur le terrain.

IV. HYPOTHESES ET RISQUES

La mise en œuvre de la SNPEME bénéficie :

- d'un contexte politique international et national favorable ;
- d'une disponibilité des PTF ;
- d'une adhésion sans faille des acteurs communautaires;
- d'un engagement soutenu des OSC.

V. MATRICE DES ACTIVITES DU PLAN D' ACTIONS DE LA STRATEGIE

CODE	ACTIVITES PAR ACTION	STRUCTURES RESPONSABLES ET PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE			PROGRAMMATION BUDGETAIRE (EN MILLIER DE FCFA)			TOTAL PAO	SOURCE DE FINANCEMENT
			2016	2017	2018	2016	2017	2018		
AXE STRATEGIQUE 1 : LA PREVENTION										
OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : PREVENIR TOUTES LES FORMES DE MARIAGE D'ENFANTS										
Objectif spécifique 1.1: Approfondir les connaissances sur la pratique du mariage d'enfants										
Action 1.1.1 : Amélioration des connaissances sur le phénomène du mariage d'enfants										
Act. 1.1.1.1	Réaliser une étude nationale de base sur le phénomène du mariage d'enfants	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD,MSécu, MJ, MJFPE,MC, MJDHPC, MRSI,CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X			59 285	0	0	59 285	BE/PTF
Act. 1.1.1.2	Organiser un atelier national de restitution de l'étude nationale sur le mariage d'enfants	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD,MSécu, MJ, MJFPE,MC, MJDHPC, MRSI,CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X			10 315	0	0	10 315	BE/PTF

Act 1.1.3	Organiser 13 ateliers régionaux de diffusion de l'étude auprès des acteurs	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X			39 000	0	0	39 000	BE/PTF
Objectif spécifique 1.2 : Développer une stratégie de communication pour l'abandon de la pratique du mariage d'enfants										
Action 1.2.1 : Elaboration d'un plan intégré de communication (PIC)										
Act 1.2.1.1	Concevoir le draft d'un plan intégré de communication	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X			10 315	0	0	10 315	BE/PTF
Act 1.2.1.2	Organiser un atelier d'amendement et d'adoption du PIC	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	x			3 635	0	0	3 635	BE/PTF
Action 1.2 2. : Mise en œuvre du plan intégré de communication										
Act 1.2.2.1	Organiser 1 053 (3 par commune) animations grand public avec chansons à thèmes sur le mariage d'enfants et	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP,	X	X	X	92 500	92 500	9 805	194 805	BE/PTF

	les autres pratiques traditionnelles néfastes	OSC, ONG, PTF, MS								
Act 1.2.2.2.	Réaliser 45 émissions radiophoniques dans les radios communautaires des 45 provinces sur le mariage d'enfants et sur les pratiques traditionnelles néfastes et les diffuser dans les radios locales	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X	X	X	7 900	7 500	1 250	16 650	BE/PTF
Act 1.2.2.3	Réaliser 45 jeux radiophoniques sur le mariage d'enfants et les autres pratiques traditionnelles néfastes et les diffuser dans les radios locales	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X	X	X	7 900	7 500	1 250	16 650	BE/PTF
Act 1.2.2.4	Organiser 1 755 causeries éducatives sur le mariage d'enfants	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X	X	X	11 000	16 610	11 000	38 610	BE/PTF

Act 1.2.2.5	Réaliser et diffuser un film documentaire sur le mariage d'enfants	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS		X		0	10 000	0	10 000	BE/PTF
Objectif spécifique 1.3: Renforcer les compétences des acteurs communautaires										
Action 1.3.1: Formation des acteurs communautaires										
Act 1.3.1.1	Organiser 351 sessions de formation au profit de 14 040 leaders coutumiers et religieux sur le mariage d'enfants dans toutes les communes rurales et urbaines	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X	X	X	32 150	125 750	62 700	220 600	BE/PTF
Act 1.3.1.2	Organiser 45 sessions de formation au profit de 1 800 agents de l'administration publique déconcentrée (haut-commissariat, préfecture) et des collectivités territoriales sur la problématique du mariage d'enfants	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X	X	X	72 094	90 117	0	162 211	BE/PTF

Act 1.3.1.3 :	Organiser 13 sessions de formation au profit de 650 acteurs communautaires en technique d'approche jeune et sur le thème du mariage d'enfants	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X			69 793	0	0	69 793	BE/PTF
Action 1.3.2 : Organisation des rencontres de plaidoyer auprès des grands dignitaires coutumiers et religieux										
Act 1.3.2.1	Organiser 20 rencontres de plaidoyer à l'endroit des leaders religieux et traditionnels, décideurs et autorités pour leur mobilisation et leur engagement à créer un environnement favorable en faveur de l'abandon du mariage d'enfants	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X	X	X	28 675	57 350	28 675	114 700	BE/PTF
Objectif spécifique 1.4 : Renforcer les capacités des adolescent(e)s en compétences de vie courante et en santé sexuelle et reproductive (SSR)										
Action 1.4.1 : Formation des adolescent(e)s en compétences de vie courante et en santé sexuelle et reproductive										
Act 1.4.1.1	Organiser 351 sessions de formation au profit de 10 530 adolescent(e)s en compétences de vie courante et SSR	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG,	X	X	X	111 325	223 250	56 955	391 530	BE/PTF

		PTF, MS								
Act 1.4.1.2	Apporter un appui aux 351 cellules paires éducatrices parmi les adolescent(e)s formées pour la réalisation d'activités	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X	X	X	13 500	27 000	6 885	47 385	BE/PTF
Act. 1.4.1.3	Former les membres du parlement des enfants en compétences de vie courante et en santé sexuelle et reproductive	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X			20 000	0	0	20 000	BE/PTF
Objectif spécifique 1.5: Susciter l'adhésion des familles et des communautés pour la promotion de l'abandon du mariage d'enfants										
Action 1.5.1 : Mise en œuvre de l'approche dialogue en famille avec les familles des enfants à risque de mariage										
Act 1.5.1.1	Identifier 7 020 familles d'enfants à risque de mariage (2340 par an)	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X	X	X	71 100	0	0	71 100	BE/PTF

Act 1.5.1.2	Organiser des dialogues en famille avec les familles des enfants à risque de mariage	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X	X	X	20 000	60 000	20 200	100 200	BE/PTF
Act 1.5.1.3	Organiser des groupes de parole entre les familles des enfants à risque de mariage	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X	X	X	25 300	50 000	30 000	105 300	BE/PTF
Action 1.5.2. Formation des "personnes modèles" pour la pour la promotion de l'abandon du mariage d'enfants										
Act 1.5.2.1	Identifier des "personnes modèles" pour la lutte contre le mariage d'enfants	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X			13 185	0	0	13 185	BE/PTF
Act 1.5.2.2:	Former 1755 "personnes modèles" (45 sessions) en vue de leur contribution à la lutte contre le mariage d'enfants	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X	X		72 094	90 117	0	162 211	BE/PTF

Act 1.5.2.3:	Apporter un appui au fonctionnement des "noyaux relais" de "personnes modèles"	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS		X	X	0	35 100	35 100	70 200	BE/PTF
Action 1.5.3: organisation des victimes en acteurs de promotion de l'abandon du mariage d'enfants										
Act 1.5.3.1	Identifier 90 anciennes victimes de mariage d'enfants pour être des acteurs de promotion de l'abandon de la pratique	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X			1500	0	0	1 500	BE/PTF
Act 1.5.3.2	Former 90 anciennes victimes de mariage d'enfants en technique de communication	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X			4000	0	0	4 000	BE/PTF
Act 1.5.3.3	Organiser des séances de sensibilisation et de témoignages des anciennes victimes de mariage d'enfants	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS		X		0	15000	15000	30 000	BE/PTF

Action 1.5.4: Organisation des cérémonies de déclarations publiques										
Act.1.5.4.1	Organiser des ateliers communautaires de construction de consensus dans le but d'obtenir des déclarations publiques d'abandon des mariages d'enfants	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS			X	0	49 000	0	49 000	BE/PTF
Act 1.5.4.2	Organiser 49 cérémonies de déclarations publiques d'abandon du mariage d'enfants	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS			x	0	0	87 563	87 563	BE/PTF
Act 1.5.4.3	Mettre en place d'un mécanisme d'accompagnement des communautés pour le respect des engagements pris lors des 49 déclarations publiques	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS			X	0	0	24 500	24 500	BE/PTF

Objectif spécifique 1.6 : accompagner les enfants et les adolescents à risque de mariage dans leur projet de vie										
Action 1.6.1: Accompagnement en AGR des adolescents/adolescentes non scolarisées à risque de mariage										
Act 1.6.1.1:	Identifier 7 020 adolescent(e)s non scolarisées à risque de mariage	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X	X	X	11 700	11 700	11 700	35 100	BE/PTF
Act 1.6.1.2	Apporter un appui financier à 5 265 adolescent(e)s à risque de mariage des enfants identifiés	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X	X	X	175 500	175 500	175 500	526 500	BE/PTF
Action 1.6.2: Formation et installation des adolescent(e)s au métier										
Act 1.6.2.1	Former 1 755 adolescent(e)s au métier	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X	X	X	37 500	56 625	37 500	131 625	BE/PTF
Act 1.6.2.2	Installer 1 755 adolescent(e)s formés au métier	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP,	X	X	X	120 200	176 000	125 000	421 200	BE/PTF

		OSC, ONG, PTF, MS								
Action 1.6.3 : Accompagnement des enfants et adolescent(e)s scolarisés à risque de mariage d'enfants										
Act 1.6.3.1	Identifier 5 265 adolescent(e)s scolarisés à risque de mariage d'enfants (15 par commune)	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X	X	X	2 925	2 925	2 925	8 775	BE/PTF
Act 1.6.3.2	Octroyer à 3 510 adolescent(e)s des bourses, des kits scolaires et des appuis spécifiques	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X	X	X	35 100	35 100	35 100	105 300	BE/PTF
Objectif spécifique 1.7 : Autonomiser les familles vulnérables d'enfants à risque de mariage										
Action 1.7.1: Accompagnement financier de certaines familles vulnérables d'enfants à risque de mariage pour mener des AGR										
Act 1.7.1.1	Identifier 3 510 familles des adolescent(e)s à risque de mariage d'enfants pour mener des AGR	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X	X	X	2 925	2 925	2 925	8 775	BE/PTF

Act1.7.1.2:	Apporter un appui financier à 3510 aux familles	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X	X	X	93 600	93 600	93 600	280 800	BE/PTF
COUT TOTAL AXE 1 :						1 276 016	1 511 169	875 133	3 662 318	
AXE STRATEGIQUE 2 : LA PRISE EN CHARGE										
OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : Assurer la prise en charge des cas de victimes de mariage d'enfants										
Objectif spécifique 2-1 : Identifier les filles et les garçons victimes de mariage d'enfants										
Action 2-1-1 : mise en place et l'exploitation d'un mécanisme d'identification des victimes au sein des communautés										
Act 2.1.1.1 :	Organiser 45 rencontres de concertation avec les acteurs communautaires (COGES, famille d'accueil, AME /APE)	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X	X		29 617	23 693	0	53 310	BE/PTF
Act 2.1.1.2	Organiser 45 rencontres de concertation avec les Circonscriptions d'éducation de base (CEB)	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X	x		33 617	26 893	0	60 510	BE/PTF

Act 2.1.1.3	Réaliser 1 755 enquêtes sociales pour l'identification de 1 755 adolescent(e)s victimes de mariage d'enfants	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X	x	x	3 775	2 500	2 500	8 775	BE/PTF
Objectif spécifique 2.2: Accompagner les adolescent(e)s victimes de mariage d'enfants										
Action 2.2.1 : Soutien des jeunes filles et garçons victimes de mariage d'enfants										
Act 2.2.1.1 :	Apporter un appui psychosocial à 1 404 victimes de mariage d'enfants	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X	X	X	14 040	14 040	14 040	42 120	BE/PTF
Act 2.2.1.2	Organiser 400 consultations psychologiques pour certaines victimes de mariage d'enfants	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X	X	X	2 250	2 250	1 500	6 000	BE/PTF
Act 2-2-1-3 :	Assister juridiquement et/ou judiciairement 100 victimes de mariage d'enfants	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG,	X	X	X	3 000	4 000	3 000	10 000	BE/PTF

		PTF, MS								
Act 2.2.1.4	Organiser 12 audiences foraines pour juger certains cas de mariage d'enfants	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X	X	X	6 959	6 959	6 959	20 877	BE/PTF
Act 2.2.1.5	Apporter un appui sanitaire à 702 adolescents/adolescentes victimes de mariage (2 par commune)	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X	X	X	23 400	23 400	23 400	70 200	BE/PTF
Act 2-2-1-6 :	Appuyer financièrement 1 053 adolescent(e)s victimes en AGR	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X	X	X	50 000	50 000	5 300	105 300	BE/PTF
Act 2.2.1.7	Financer la formation professionnelle de 1053 adolescent(e)s victimes de mariage d'enfants	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X	X	X	50 000	50 000	5 300	105 300	BE/PTF

Act 2.2.1.8:	Appuyer financièrement l'installation des 1 053 victimes formées	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X	X	X	100 000	100 000	10 600	210 600	BE/PTF
Act 2.2.1.9:	Octroyer 702 bourses scolaires pour le maintien dans le système scolaire des victimes de mariage d'enfants	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X	X	X	17 550	17 550	17 550	52 650	BE/PTF
Act 2.2.1.10	Organiser 45 sessions d'alphabétisation des victimes de mariage d'enfants non scolarisés	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X	X	X	31 950	31 950	31 950	95 850	BE/PTF
Act 2.2.1.11	Octroyer 400 vélos à des victimes scolarisées de mariage d'enfants	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X	X	X	8 000	8 000	8 000	24 000	BE/PTF

Act. 2.2.1.12	Former 4050 victimes de mariage d'enfants en compétences de vies et santé sexuelle et reproductive	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X	X	X	20 175	26 900	13 450	60 525	BE/PTF
Objectif spécifique 2-3: Apporter un appui psychosocial et/ou financier aux familles ou tuteurs ou familles d'accueil des enfants victimes de mariage										
Action 2.3.1: Renforcement des capacités des familles ou tuteurs ou familles d'accueil des enfants victimes de mariage										
Act 2.3.1.1:	Identifier 1755 familles d'adolescent(e)s victimes de mariage d'enfants pour mener des AGR	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X	X	X	2 925	2 925	2 925	8 775	BE/PTF
Act 2.3.1.2:	Apporter un appui financier à 1404 familles	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X	X	X	117 000	117 000	117 000	351 000	BE/PTF
Act 2.3.1.3:	Réaliser 10 530 VAD dans les familles des victimes de mariage d'enfants	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG,	X	X	X	6 000	8 400	6 660	21 060	BE/PTF

		PTF, MS								
COUT TOTAL AXE 2 :						520 258	516 460	270 134	1 232 442	
AXE 3: RENFORCEMENT DU DISPOSITIF NATIONAL ET REPRESSION										
OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : Renforcer le dispositif national pour l'abandon de la pratique du mariage d'enfants										
Objectif spécifique 3.1 : Renforcer le dispositif juridique et judiciaire en matière de prévention et de répression de mariage d'enfants										
Action 3.1.1. Relecture des textes juridiques										
Act 3.1.1.1:	Réaliser une étude analytique des textes juridiques portant sur la problématique du mariage d'enfants	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X			3 425	0	0	3 425	BE/PTF
ct 3.1.1.2:	Organiser un atelier de validation de l'étude analytique sur les textes juridiques portant sur la problématique du mariage d'enfants	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X			9 795	0	0	9 795	BE/PTF
Act 3.1.1.3 :	Organiser 01 atelier de proposition de nouveaux textes	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG,		X		0	2 550	0	2 550	BE/PTF

		PTF, MS								
Action 3.1.2 : Adoption de nouveaux textes juridiques et leur diffusion										
Act 3.1.2.1:	Réaliser un plaidoyer pour l'adoption des nouvelles dispositions	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS		X		0	300	0	300	BE/PTF
Act 3.1.2.2	Traduire les nouveaux textes en français courant et dans quatre langues locales (Mooré, Dioula, Fulfuldé, gourmantché)	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS		X		0	3 820	0	3 820	BE/PTF
Act 3.1.2.3	Reproduire les textes en 5000 exemplaires	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS		X		0	50 020	0	50 020	BE/PTF
Act 3.1.2.4	Organiser 45 sorties de dissémination de textes en vigueur	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS			X	0	0	76 891	76 891	BE/PTF

Action 3.1.4 : Répression des auteurs										
Act 3.1.4.1	Organiser 45 sorties de sensibilisation et d'information à l'intention des agents de la chaîne judiciaire (policiers, gendarmes, magistrats) pour la répression	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS		X	X	0	76 842	61 474	138 316	BE/PTF
Objectif spécifique 3.2 : Renforcer les compétences des acteurs de prise en charge des victimes de mariage d'enfants										
Action 3.2.1 : Formation des acteurs de prise en charge des victimes de mariage d'enfants										
Act 3.2.1.1	Concevoir des modules de formation sur la prise en charge des cas de mariage d'enfants	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X			2 825	0	0	2 825	BE/PTF
Act 3.2.1.2	Organiser un atelier de validation des modules de formation sur la prise en charge des cas de mariage d'enfants	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X			6 675	0	0	6 675	BE/PTF

Act 3.2.1.3	Elaborer un guide d'intervention pour la prise en charge des cas de mariage d'enfants	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X			2 800	0	0	2 800	BE/PTF
Act. 3.2.1.4	Reproduire et diffuser 2000 guides d'intervention	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X	X	X	6 000	6 000	6 000	18 000	BE/PTF
Act 3.2.1.5	Former 455 Travailleurs des ministères intervenant dans la prise en charge des victimes de mariage d'enfants en 13 sessions	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X			58 100	0	0	58 100	BE/PTF
Act 3.2.1.6:	Former 100 membres des ONG et OSC intervenant dans le domaine de la promotion de l'abandon de la pratique du mariage d'enfants en 02 sessions	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X			16 282	0	0	16 282	BE/PTF

Act 3.2.1.7	Former 90 formateurs en compétences de vie courante en 2 sessions	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X			13 126	0	0	13 126	BE/PTF
Act.3.2.1.8	Former 450 agents de la chaîne judiciaire (policiers, gendarmes, magistrats) sur la gestion des cas de mariage d'enfants en 13 sessions	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS		x		0	57 950	0	57 950	BE/PTF
Act 3.2.1.9	Organiser 30 conférences dans les écoles de formation (ENEP/ENSK, ENAM, IDS, ENSP...)	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X	X	X	13 435	13 435	13 435	40 305	BE/PTF
Act 3.2.1.10	Organiser 03 sessions de formation au profit de 120 enseignants chargés de cours des ENEP sur le thème du mariage d'enfants	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS		X	X	0	10 964	5 482	16 446	BE/PTF

Act 3.2.1.11	Organiser une rencontre de concertation avec les institutions de micro finance pour la contractualisation du financement des AGR	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	x			500	0	0	500	BE/PTF
Act 3.2.1.12	Former les membres des réseaux de protection de l'enfant sur la promotion de l'abandon du mariage d'enfants	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	x			0	17 000	0	17 000	BE/PTF
Act 3.2.1.13:	Créer et rendre fonctionnel une plateforme web des acteurs de la promotion de l'abandon du mariage d'enfants	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	x	X	X	18 615	2 040	2 040	22 695	BE/PTF
Objectif spécifique 3.3 : Renforcer les capacités des structures de prise en charge des victimes de mariage d'enfants										
Action 3.3.1 : Opérationnalisation des services sociaux de proximité										
Act 3.3.1.1 :	Identifier les besoins des services sociaux de proximité	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG,	X			4 060	0	0	4 060	BE/PTF

		PTF, MS								
Act 3.3.1.2	Doter les services sociaux de proximité en matériel	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X			63 700	0	0	63 700	BE/PTF
Act 3.3.1.3	Construire et équiper deux centres de référence de prise en charge des victimes de mariage d'enfants	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X			110 000	0	0	110 000	BE/PTF
Act 3.3.1.4:	Equiper les structures d'accueil et d'hébergement des victimes de mariage d'enfants	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X			52 650	0	0	52 650	BE/PTF
Act 3.3.1.5	Equiper les autres structures intervenant dans la promotion de l'abandon du mariage d'enfants en matériels d'animation	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X			21 700	0	0	21 700	BE/PTF

Act 3.3.1.6	Organiser 45 plaidoyers auprès des autorités communales et des chefs d'établissements pour l'ouverture de services sociaux de proximité	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X	x	x	16 140	48 420	8 070	72 630	BE/PTF
COUT TOTAL AXE 3						419 828	289 341	173 392	882 561	
AXE 4 : LA COORDINATION ET LE SUIVI-EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE										
OBJECTIF STRATEGIQUE 4 : Coordonner, suivre et évaluer la mise en œuvre de la stratégie										
Objectif spécifique 4.1 : Mettre en place le dispositif de coordination et de suivi-évaluation										
Action 4.1.1. : Mise en place des organes de pilotage, de coordination et de suivi-évaluation										
Act 4.1.1.1	Mettre en place une plate-forme multisectorielle /multi acteurs et assurer son fonctionnement	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X	X	X	3 740	3 740	3 740	11 220	BE/PTF
Act 4.1.1.2	Mettre en place un organe de coordination et de suivi-évaluation et assurer son fonctionnement	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X	X	X	1 550	1 550	1 550	4 650	BE/PTF

Act 4.1.1.3	Organiser des revues annuelles	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X	X	X	6 000	6 000	6 000	18 000	BE/PTF
Act 4.1.1.4	Réaliser 45 sorties de suivi-évaluation des activités par les structures de pilotage et de coordination	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X	X	X	15 466	15 466	15 466	46 398	BE/PTF
Act 4.1.1.5	Réaliser 540 (01 sortie par trimestre et par province) sorties de suivi des activités de lutte contre le mariage d'enfants par les structures déconcentrées	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X	X	X	16 200	16 200	16 200	48 600	BE/PTF
Act 4.1.1.6	Réaliser 03 supervisions conjointes avec les partenaires (01 supervision par an)	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X	X	X	8 479	8 479	8 479	25 437	BE/PTF

Action 4.1.2. : Renforcement des capacités des organes de pilotage et de coordination										
Act 4.1.2.1	Equiper les organes de coordination, de pilotage et de suivi-évaluation	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X			74 145	0	0	74 145	BE/PTF
Action 4.1.3 : Renforcement des compétences des organes de pilotage et de coordination										
Act 4.1.3.1	Elaborer les outils de suivi-évaluation	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X			3 500	0	0	3 500	BE/PTF
Act 4.1.3.2	Former l'équipe centrale sur les outils de suivi supervision (40 personnes)	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X			5 370	0	0	5 370	BE/PTF
Act 4.1.3.3.	Former 90 agents des structures déconcentrées sur les outils de suivi	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG,	X			10 362	0	0	10 362	BE/PTF

		PTF, MS								
Act 4.1.3.4	Réaliser 02 voyages d'étude et de partage d'expériences (en Ethiopie, Tanzanie : 03 personnes pour une semaine)	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X	X		10 000	10 000		20 000	BE/PTF
Act 4.1.3.5	Réaliser des rencontres nationales de partage d'expériences (03 rencontres pour 50 personnes)	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X	X	X	1 675	1 675	1 675	5 025	BE/PTF
Act 4.1.3.6	Participer à 03 rencontres internationales sur la problématique du mariage d'enfants	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X	X	X	3 900	3 900	3 900	11 700	BE/PTF

Objectif spécifique 4.2 : Promouvoir la stratégie et améliorer la mobilisation des ressources										
Action 4.2.1 : Communication/Promotion de la stratégie										
Act 4.2.1.1	Diffuser la stratégie	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X	X	X	18 886	866	866	20 618	BE/PTF
Action 4.2.2. : Amélioration de la mobilisation des ressources										
Act 4.2.2.1	Organiser un plaidoyer pour la mobilisation des ressources financières	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X			1 500	0	0	1 500	BE/PTF
Act 4.2.2.2:	Organiser une Table ronde des PTF	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X			300	0	0	300	BE/PTF

Objectif spécifique 4.3 : Mettre à la disposition des acteurs et utilisateurs des données quantitatives et qualitatives sur les cas de mariage d'enfants

Action 4.3.1 : Collecte, analyse et diffusion des données sur le mariage d'enfants

Act 4.3.1.1	Collecter et analyser les données sur le mariage d'enfants	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X	X	X	35 000	12 000	12 000	59 000	BE/PTF
Act 4.3.1.2	Diffuser les données sur le mariage d'enfants	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS	X	X	X	2 000	2 000	2 000	6 000	BE/PTF

Objectif spécifique 4.4 : Assurer l'évaluation et la capitalisation des actions de la stratégie

Action 4.4.1 : Réalisation d'une étude d'évaluation

Act 4.4.1.1	Réaliser une étude d'évaluation de la stratégie	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS			X	0	0	59 285	59 285	BE/PTF
-------------	---	---	--	--	---	---	---	--------	--------	--------

Act 4.4.1.2	Organiser un atelier de restitution de l'étude d'évaluation de la stratégie	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS			X	0	0	10 315	10 315	BE/PTF
Action 4.4.2 : Capitalisation et diffusion des bonnes pratiques										
Act 4.4.2.1	Faire un répertoire des bonnes pratiques	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS			X	0	0	10 000	10 000	BE/PTF
Act 4.4.2.2	Diffuser les bonnes pratiques	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS			X	0	0	20 000	20 000	BE/PTF

Act 4.4.2.3	Réaliser et diffuser un film documentaire sur les résultats de la mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie	MASSN, MPFG, MENA, MESS, MATD, MSécu, MJ, MJFPE, MC, MJDHPC, MRSI, CNCMP, OSC, ONG, PTF, MS			X	0	0	15 000	15 000	BE/PTF
COUT TOTAL AXE 4						218 073	81 876	186 476	486 425	BE/PTF
COUT TOTAL GENERAL DU PLAN D'ACTION OPERATIONNEL 2016-2018						2 434 175	2 398 846	1 505 135	6 338 156	BE/PTF

Arrêté le coût total du présent plan d'actions opérationnel au montant de **six milliards trois cent trente-huit millions cent cinquante-six mille (6 338 156 000) francs CFA.**